



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution du Championnat d'hiver des Juniors carabine 10m (CHJ-C10) ¹

Edition 2026/2027 - Page 1

Doc.-N° 5.16.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Championnat d'hiver des Juniors carabine 10m les dispositions d'exécution suivantes (DE):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat d'hiver des Juniors (CHJ-C10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Annonce

2.1 Responsable du concours

Toute correspondance est à adresser à la responsable du concours (RC) CHJ-C10:

Sandra Boller, Stapferstrasse 54, 5200 Brugg

Mobile 079 505 89 54

E-Mail: Sandra.Boller-Schweizer@swissshooting.ch

2.2 L'annonce se fait en adressant le formulaire d'inscription au RC CHJ-C10.

2.3 Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la FST
«www.swissshooting.ch».

2.4 Période de tir

Ce concours peut être tiré du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027.

Les tireurs désirant se qualifier pour la Finale doivent retourner les cibles et les feuilles de stand ou bandes d'impression des résultats à la RC CHJ-C10 au plus tard **le 31 janvier 2027 par courrier A**. Le timbre postal faisant foi.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

3. Droits de participation

3.1 Participation

Tous les juniors U13 - U21 ont le droit de participer.

3.2 Classes d'âge / Catégories

Les participants sont répartis dans les classes d'âge / catégories suivantes:

- | | | |
|-----------------------|-------------|---------------|
| - Juniors f U13 - U17 | 10 - 16 ans | (2017 - 2011) |
| - Juniors m U13 - U17 | 10 - 16 ans | (2017 - 2011) |
| - Juniors f U19 - U21 | 17 - 20 ans | (2010 - 2007) |
| - Juniors m U19 - U21 | 17 - 20 ans | (2010 - 2007) |

3.3 Participation à la Finale

La finale est soumise à l'obligation de la licence.

4. Matériel

4.1 Cibles et feuilles de stand

La RC CHJ-C10 envoie aux sociétés les cibles et feuilles de stand commandées.

Le nom du tireur doit figurer sur les cibles et les feuilles de stand.

4.2 Cibles à marquage électronique et autocollants de contrôle

Des autocollants de contrôle sont remis par la RC CHJ-C10 aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes d'impression des résultats de façon à ce que les coups de compétition soient visibles sur l'autocollant.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Le nom du tireur doit être inscrit sur la bande d'impression des résultats.

4.3 Cibles électroniques Meyton

Le logiciel "Standblattlösung" (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire - n'importe quel logiciel de Meyton peut donc être utilisé sur les installations

L'impression des résultats de chaque participant doit contenir les informations suivantes (imprimées à partir du système, par exemple dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prenom, année de naissance, numéro de licence
- Nom de la société selon SAT/SSV-Admin (n° de la société)
- Nom de la compétition
- Résultat
- Date et heure de tir

5. Programme de tir

5.1 Nombre de coups

Selon les classes d'âge, les programmes suivants sont à tirer (debout, bras franc):

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Juniors f / Juniors m U13 - U17 | trois programmes de 40 coups chacun sur cible 10 |
| - Juniors f U19 - U21 | trois programmes de 60 coups chacun sur cible 10 |
| - Juniors m U19 - U21 | trois programmes de 60 coups chacun sur cible 10 |

5.2 Jaugeage des cibles en carton

Les impacts sont à évaluer visuellement, l'utilisation d'une jauge ou d'une machine à jauger est interdite. Les résultats sont à inscrire sur la feuille de stand. Les points perdus par visuel sont à inscrire à droite du visuel et le total des points perdus par carton à droite du carton.

5.3 Distinctions

Une carte couronne d'une valeur de Fr. 6.- est délivrée pour les résultats suivants :

- Juniors (filles) / juniors U13 - U17 975 points
- Juniors (filles) U19 - U21 1485 points
- Juniors U19 - U21 1485 points

5.4 Listes de classement

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la FST «www.swissshooting.ch».

6. Finances

Les frais de participation se montent à Fr. 20.- par participant.

7. Retour du matériel

Le matériel doit être retourné le 31 mars 2027 au plus tard. Sont à joindre à cet envoi:

- formulaire de rapport
- toutes les cibles, utilisées ou non
- tous les autocollants de contrôle pour cibles électroniques non utilisés
- toutes les feuilles de stand, utilisées ou non

Le matériel manquant sera facturé.

8. Finale 2027

La finale se déroulera dimanche, le 14 février 2027, à Salavaux et les détails seront réglés dans les DE pour la finale du CHJ-C10.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE CHJ-C10 de la saison 2025/2026 du 8 avril 2025;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 6 juillet 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer
Cheffe de la Division
Carabine 10/50m

Sandra Boller
Responsable du
CHJ carabine 10m